



Longuyon, le 11/05/2024

**Madame, Monsieur le
délégué communautaire**

Objet : Réunion du Conseil Communautaire

Nos réf. : JPJ/JUIN 2024

Cher collègue,

Le Conseil Communautaire se réunira le

LUNDI 17 JUIN 2024 à 18h30

Salle du Préau- Montigny sur Chiers

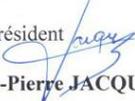
Présentation IPH

A l'ordre du jour :

- 1- Election du secrétaire de séance
- 2- Procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 03 2024 **Annexe 1**
- 3- Convention de mandat T2L-Ville LONGUYON- site Kaiser
- 4- Bail emphytéotique T2L- Ville LONGUYON – site Kaiser
- 5- Mobilité- Convention ATCHOUM **Annexe 2**
- 6- Subvention TELLOJE 2024
- 7- Adhésion groupement de commande MMD 54 **Annexe 3**
- 8- PERISCOLAIRE- Création de postes
- 9- Création ASTREINTES TECHNIQUES
- 10- DECISION MODIFICATIVE N°1- 2024
- 11- Encaissement de dons et sponsors- 6h de natation
- 12- Programme des travaux voirie 2024
- 13- Convention Intervenant Sociale en gendarmerie
- 14- Règlement Intérieur AAGV
- 15- Subventions : ASCGF – ASL Gymnastique Longuyon
- 16- Avenant bail KINE MSP **Annexe 4**
- 17- Décisions du président sur délégations du Conseil : Marché Fauchage- Convention LER- Convention Agape

DIVERS

Le rapport de présentation, le procès-verbal du dernier Conseil et les autres annexes sont joints à la présente- L'intégralité des dossiers est consultable au siège de la T2L

Le Président

Jean-Pierre JACQUE

Bien cordialement,

Nb : je vous rappelle que les Délégués communautaires suppléants ne peuvent participer avec voix délibérative à cette réunion du conseil communautaire qu'en cas d'absence de leurs délégués titulaires et dès lors que ces derniers m'en auront avisé préalablement (Article L. 5211 - 6 du CGCT)



Je soussigné _____ de la commune de _____ pour le conseil communautaire du _____

Avise le président de la T2L de mon absence [A cocher uniquement en cas de participation de votre suppléant(e)]

- Donne pouvoir à M.(me).....Délégué(e) titulaire/suppléant(e)* de la commune de
(Un même délégué ne peut être porteur de d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable) **Signature**